

Vivre à domicile en toute tranquillité avec Yvelines & Hauts-de-Seine Écoute Assistance

Septembre 2024 ■

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, l'Agence AutonomY et Tunstall Vitaris s'engagent pour le bien vieillir à domicile. Plus de 15 000 administrés bénéficient de la téléassistance grâce à ce dispositif !

L'Agence AutonomY, créée en 2021, est l'opérateur des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour déployer une offre de services en réponse à l'aspiration massive des seniors et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux. Depuis janvier 2023, l'Agence AutonomY pilote le dispositif de téléassistance et Tunstall Vitaris est de nouveau le prestataire jusqu'en 2026.

Depuis janvier 2024, le nom du dispositif *Yvelines Ecoute Assistance* a évolué pour devenir *Yvelines & Hauts-de-Seine Ecoute Assistance*. En effet, à la suite d'un diagnostic territorial sur l'offre de téléassistance dans les Hauts-de-Seine, les communes ont la possibilité de proposer leur propre offre de téléassistance ou d'adhérer au dispositif départemental. Trois communes des Hauts-de-Seine (Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry et Montrouge) ont déjà rejoint les 259 communes des Yvelines !



Yvelines & Hauts-de-Seine Écoute Assistance

Vivre à domicile en toute sécurité
avec la téléassistance.

AutonomY
Agence interdépartementale Yvelines et Hauts-de-Seine

Tunstall Vitaris
VIVONS PLEINEMENT

Tunstall Vitaris remercie les Conseils départementaux et l'Agence AutonomY pour la confiance accordée dans la gestion de son dispositif de Téléassistance. Tunstall Vitaris s'engage à accompagner au mieux les seniors et les personnes en situation de handicap dans leur quotidien, en continuant à leur proposer un service adapté et des prestations de qualité.

L'équipe Yvelines & Hauts-de-Seine Ecoute Assistance

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés



Qu'est-ce que le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ?

En 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

Depuis sa création en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'attache à développer la démarche « Villes Amies des Aînés » au niveau francophone, afin de mieux répondre au défi de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires.

Le RFVAA soutient les collectivités qui s'engagent et la réussite de la démarche repose sur l'implication et l'association des habitants ainsi que celles des différents services de la ville. Tous les domaines de la vie courante sont étudiés : les espaces extérieurs et les bâtiments ; les transports et la mobilité ; l'habitat ; le lien social et la solidarité ; la culture et les loisirs ; la participation citoyenne et l'emploi ; et l'autonomie, les services et les soins.

Au 1^{er} septembre 2024, 18 communes yvelinoises se sont engagées dans cette démarche, représentant 28 % de la population yvelinoise (soit 405 800 habitants dont 88 300 personnes de plus de 60 ans) et 5 communes altoséquanaises (soit 204 532 habitants, dont 42 586 personnes de plus de 60 ans).

Yvelines : Auffargis, Épône, Houilles, Jouy-en-Josas, Le Pecq, Le Vésinet, Les Mureaux, Mantes-la-Ville, Maule, Noisy-le-Roi, Poissy, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Trappes, Versailles, Villepreux et Voisins-le-Bretonneux.

Hauts-de-Seine : Châtillon, Clamart, Puteaux, Sceaux et Suresnes.

Et si vous participiez vous aussi à l'adaptation de votre territoire ?

Plusieurs moyens sont à votre disposition ! Discutez-en avec vos élus, vos voisins et vos amis ou rejoignez les collectifs existants (conseils de quartier, associations, etc.) et faites remonter vos attentes. Incitez vos élus à développer une politique du grand âge.

Le Département des Yvelines a également mis en place un questionnaire afin de recueillir vos avis, besoins et attentes. Il a déjà recueilli plus de 800 réponses ! Le questionnaire est accessible soit en ligne : swll.to/enqueteCD78seniors, soit en scannant son QRCode.



Une version papier est également disponible en la demandant à l'adresse suivante : vada78@Yvelines.fr.

Inscrivez-vous à notre Newsletter
RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Qui sommes-nous ?
Concrètement, le RFVAA :
• Organise des colloques régionaux et nationaux
• Lance, chaque année, un concept afin de mettre en avant les initiatives des collectivités et de leurs partenaires ;
• Défend des idées et action d'« excellence » valorisant les actions des adhérents ;
• Publie une collection de fascicules thématiques « Les Essentiels Amis des Aînés » ainsi que le Guide français des VILLES AMIES DES AÎNÉS et la documentation française ;
• Valonne les territoires engagés dans la démarche Villes Amies des Aînés à travers la remise du LABEL « AMI DES AÎNÉS ».

Si vous êtes un élu, un professionnel ou tout autre acteur impliqué dans les questions liées à l'adaptation de la société au vieillissement, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations sur comment mettre en place la démarche Villes Amies des Aînés dans votre collectivité.

À noter : le questionnaire prend une trentaine de minutes pour être complété. Vous pouvez le faire en plusieurs fois, en vous reconnectant.

Retrouvez plus d'informations sur le site du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés :

[Pages - Villes Amies des Aînés \(villesamiesdesaines-rf.fr\)](http://Pages - Villes Amies des Aînés (villesamiesdesaines-rf.fr))

Un formulaire unique pour vos demandes d'aides à l'autonomie à domicile

Vous rencontrez des difficultés pour réaliser certaines activités quotidiennes ou vous avez dans votre entourage une personne dans cette situation ? Le **formulaire Cerfa n° 16301*01** est un imprimé unique de « Demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile », élaboré par l'Assurance retraite, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Il est déployé depuis le 1^{er} octobre 2023 en France métropolitaine et en Outre-mer.

Ce que propose le formulaire

Vous pouvez, à l'aide de ce formulaire unique, demander l'une de ces deux prestations en fonction du niveau de votre autonomie :

- L'accompagnement à domicile des personnes âgées des caisses de retraite : il s'agit d'une aide de l'Assurance retraite pour les retraités du régime général ou de la fonction publique d'État, et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les retraités agricoles ;
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), proposée par les départements.

Un questionnaire intégré au formulaire permet de déterminer votre niveau d'autonomie et d'identifier l'aide la plus adaptée à votre besoin.

Le formulaire se structure en trois parties :

- La notice (à conserver par le demandeur) ;
- La demande ;
- Le certificat médical (facultatif mais vivement recommandé).

La demande reprend les items suivants :

- La situation du demandeur ;
- Les mesures de protection du demandeur (si existantes) ;
- Les personnes proches à contacter ;
- L'identification de l'organisme compétent ;
- Les autres prestations de soutien de l'autonomie ;
- Les ressources et patrimoine du demandeur et du conjoint ;
- La Carte Mobilité Inclusion (CMI).

Où trouver ce formulaire ?

Sur le site Service-public.fr : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R64469>

Sur le site des Départements : [Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées - Portail aides et services - Hauts-de-Seine et Yvelines \(78-92.fr\)](#)

Sur le site de l'Assurance retraite Ile-de-France : [Aide aux retraités en situation de fragilité \(lassuranceretraite-idf.fr\)](#)

Sur le site de la MSA Ile-de-France : [MSA - Demande d'aides à l'autonomie \(DAA\) - MSA Ile de France](#)

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Mairie/Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), votre Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) ou votre Pôle Autonomie Territorial (PAT).

The image shows the cover and first page of the Cerfa form. The title is 'Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées'. It is issued by the Ministry of the Elderly. The form is divided into three parts: 1. Notice to be kept (1. Quelle prestation peut être demandée avec ce formulaire ?), 2. The request, and 3. The medical certificate. The notice section explains that the form allows requesting either home care for the elderly or the Personalized Autonomy Allowance (APA). It also provides instructions on how to complete the form and where to send it.



Yvelines & Hauts-de-Seine Écoute Assistance

Pour toute information complémentaire sur la Téléassistance :

Agence Vitaris Yvelines et Hauts-de-Seine

Burocampus Bâtiment C

3, rue de Verdun

78590 Noisy-le-Roi



teleassistance78@vitaris.fr



teleassistance92@vitaris.fr



01 30 56 43 91

Vous pouvez également contacter :

- La Maison Départementale de l'Autonomie des Yvelines au 0 801 801 100 ou en écrivant à : autonomie78@yvelines.fr
- Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine au 0 806 00 00 92 ou en écrivant à : contact@hauts-de-seine.fr